

Pour votre sécurité, penser au port :

- De la blouse Ain Domicile Services
- Des gants à usage unique
- Des chaussures et vêtements adaptés (éviter les hauts talons, par exemple)

Il est recommandé :

- D'utiliser le gel hydro alcoolique
- De porter des chaussures différentes de celles-portées à l'extérieur
- D'éviter le port de bijoux et les ongles longs
- D'avoir une voiture en bon état (contrôle technique à jour, assurance, pneus corrects, ...)
- D'utiliser un marche pied stable, limité à 3 marches, pour les tâches en hauteur (vitres, dessus de placard, encadrement de fenêtres)



Quelques ressources complémentaires :

- Votre classeur de l'aide à domicile
- http://www.anesm.sante.gouv.fr/IMG/pdf/reco_bienveillance.pdf
- Le site de notre fédération nationale : www.adessadomicile.org
- Votre fiche emploi
- Les fiches ressources communiquées par Ain Domicile Services et le CSE
- Notre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Les formations mises en place
- Le tutorat
- La collaboration avec ses collègues
- Le lien avec sa ou son responsable de secteur

Ain Domicile Services

Le talisman- 1133 Avenue de Lyon- 01960 PERONNAS
Tél : 04 74 21 42 52—www.ain-domicileservices.fr

Aider et poser les limites



Un outil pour vous aider dans vos pratiques au domicile

Faire ou ne pas faire : les limites

A destination des aides à domicile



Réalisé par le Comité Social et Economique
avec la direction d'Ain Domicile Services

Version 3 mars 2020



Ain Domicile Services

« L'essentiel, c'est vous! »

SAVOIR ETRE

- Avoir une discrétion professionnelle : ne pas communiquer les éléments de la vie privée en dehors des transmissions professionnelles
- Respecter l'espace privé, l'intimité du bénéficiaire
- Rechercher l'accord et la participation du bénéficiaire à l'intervention
- Respecter la personne et être respecté(e): politesse, vouvoiement (tutoiement autorisé avec accord réciproque et à la demande du bénéficiaire, appeler la personne par son nom de famille.
- S'adapter au milieu social, culturel et religieux en respectant le cadre d'intervention
- Se mettre en relation avec sa RS en cas de modifications de planning et/ou de difficultés, pour tout changement de comportement de la personne aidée, pour les dossiers complexes (évaluation, mise en place, ...)
- Rendre compte de son intervention via le cahier de liaison/ le smartphone
- Informer sa RS et le siège de l'association, oralement, en cas d'arrêt de travail, en cas de prolongation et de perspective de prolongation

Il est essentiel d'établir une relation de confiance et de dialogue avec le bénéficiaire, ainsi qu'avec son entourage familial et social, et avec ses collègues de travail. L'écoute et la bienveillance sont des mots clés de modes d'interventions professionnelles

SAVOIR FAIRE

- Veiller au bien être de la personne (sécurité, moral, ...)
- Appeler les secours en cas d'urgence et Ain Domicile Services qui contactera la famille
- Effectuer les missions conformément à ce qui a été indiqué par le RS
- Stimuler la personne (discussion, jeux, promenade, lecture...)
- Accompagner le quotidien des personnes (repas, courses, ...)
- Gérer son temps pour respecter la durée de l'intervention en fonction des missions confiées dont vous devez prendre connaissance avant les interventions
- Utiliser son Smartphone à l'arrivée et au départ, en respectant la durée de l'intervention

DANS LE CHAMP DE COMPETENCES

- Réaliser une aide à la toilette non médicalisée
- Accompagner une aide à la toilette au lit (avec du personnel soignant)
- Changer les protections d'incontinence
- Aider à la prise de médicaments si préparés, dans un pilulier par la famille ou un soignant
- Enlever des bas et chaussettes de contention à condition qu'il n'ait aucune blessure cutanée et avec la formation correspondante
- Utiliser du matériel de transfert avec l'initiation correspondante (tutorat, formation, ...)
- Faire l'entretien du logement sauf les travaux en hauteur (maximum 3 marches) et conformément à l'évaluation à domicile
- Entretien le linge de la personne aidée si un matériel adapté est mis à disposition et en bon état

LES LIMITES DES INTERVENTIONS

- Parler de ce qui se passe chez les autres personnes aidées : CONFIDENTIALITE
- Utiliser son téléphone portable personnel lors des interventions à des fins privées
- Donner ses coordonnées personnelles
- Communiquer aux bénéficiaires le numéro d'appel de l'astreinte réservé aux interventions
- Accepter de l'argent ou des cadeaux, une procuration, des biens
- Faire la bise aux personnes accompagnées
- Fumer au domicile des bénéficiaires et boire de l'alcool
- Proposer ses services en dehors du temps de travail
- Enfermer une personne chez elle (la personne doit toujours avoir la possibilité de sortir)
- Mettre une barrière de lit (sauf prescription médicale avec mention « acte de la vie courante »)
- Sans l'avis du responsable de secteur, intervenir au domicile de la personne aidée si elle est absente. (surtout si la personne aidée à une prise en charge !)
- Modifier le planning sans l'accord du responsable
- Utiliser la carte bleue de l'utilisateur
- Lors des déplacements, utiliser le véhicule de la personne aidée ou se faire conduire par elle (sauf accord spécifique de sa responsable)

Les visites à domicile préciseront le cadre des interventions. En cas d'évolution des situations, ou en cas de doute, il est essentiel de se référer à sa ou son responsable.

- Couper ou limer les ongles (des mains et des pieds)
- Utiliser un rasoir manuel
- Préparer le pilulier
- Faire, seul, une toilette au lit ou si la personne a des pansements ou plaies ou sonde
- Mettre les bas ou chaussettes de contention
- Mettre et enlever bande de contention.
- Mettre des patchs, pansements, des crèmes médicamenteuses (avec ou sans ordonnance)
- Mettre du collyre
- Mettre des produits désinfectants (ex: Bétadine)
- Faire une coloration
- Changer et vider une stomie (poche urinaire/fécale)
- Manipuler l'oxygène et les appareils afférents (ex : mouchettes) - Une analyse de chaque situation et ses particularités est nécessaire
- Utiliser un escabeau au-delà de 3 marches
- Nettoyer les extérieurs, les volets, stores, murs et façades
- Nettoyer les dépendances, garage et voiture : l'association intervient uniquement dans le cadre de l'entretien courant du logement !
- S'occuper du linge de la famille en plus de celui du bénéficiaire
- Déplacer les gros meubles et électroménagers (armoire, frigo, matelas ...)
- Transporter des charges lourdes : bouteilles de gaz, grosse quantité de bois ...
- Faire de l'entretien extérieur : tonte, couper du bois